BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Décret n° 2010-638/PRES portant délégation de la présidence du Conseil des ministres extraordinaire du lundi 18 octobre 2010.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution;

- VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

DECRETE

- ARTICLE 1: En application des dispositions des articles 47 et 64 de la Constitution, le Premier ministre reçoit délégation pour présider le Conseil des ministres extraordinaire du lundi 18 octobre 2010 autour du dossier n° 346/SGG-CM relatif à un avant projet de loi portant modification du Code électoral.
- ARTICLE 2: Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 octobre 2010

Blaise COMPAORE

